

MAIRIE DE PROPRIANO



**6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO**

☎ 04.95.76.00.44.

📠 04.95.76.20.60.

Propriano, le 08 mai 2020

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MAI 2020 A 10H00

- 1- Suppression d'un poste de rédacteur à temps complet (35 H) et création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (35H) – Avancement de grade.**
- 2- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35H) et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35H)– suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet(30H) et création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (30H)-Avancement de grade.**
- 3- Suppression de cinq postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35H) et création de cinq postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (35H)– Avancement de grade.**
- 4- Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2019.**
- 5- Adoption des comptes administratifs pour l'exercice 2019.**
- 6- Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2019.**
- 7- Affectation du résultat d'exploitation du budget du port de plaisance pour l'exercice 2019.**
- 8- Affectation du résultat d'exploitation du budget de l'aérodrome de Tavarria pour l'exercice 2019.**
- 9- Subvention d'Equipement 2020 au Port de Plaisance de Propriano.**
- 10- Budgets Primitifs pour l'exercice 2020.**

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 08 mai 2020

L'an Deux Mille Vingt et le Huit Mai à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Suppression de poste de Rédacteur à temps complet (35H) et Création de poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps complet (35H) : **Avancement de Grade.**

PRESENTS PHYSIQUEMENT : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PRESENT EN AUDIO-CONFERENCE : François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Carine GARIOD NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Colette ISTRIA, Nadine SERRA à Thierry GIRASCHI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENT EXCUSE : Paul TRAMONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, expose au Conseil Municipal, que suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire catégorie B qui s'est réunie le 05.02.2020 au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud, **1 agent de la Collectivité** remplit toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

-De supprimer à compter du 1^{er} juillet 2020 un poste de rédacteur à temps complet (35 H) et de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 H).

-L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux.

-De modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Collectivité.

-Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à PROPRIANO, le 11 mai 2020
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20200508-2020-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Mairie de PROPRIANO
Séance du 08 mai 2020

L'an Deux Mille Vingt et le Huit Mai à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35H) et Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à temps complet (35H) – Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30H) et création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30H) - **Avancement de Grade.**

PRESENTS PHYSIQUEMENT : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PRESENT EN AUDIO-CONFERENCE : François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Carine GARIOD NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Colette ISTRIA, Nadine SERRA à Thierry GIRASCHI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENT EXCUSE : Paul TRAMONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, expose au Conseil Municipal, que suite à l'avis de la **Commission Administrative Paritaire catégorie C** qui s'est réunie le **05.02.2020** au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud, **2 agents de la Collectivité** remplissent toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

-De supprimer à compter du 1^{er} juillet 2020, un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet (35H) et de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet (35H).

-De supprimer à compter du 1^{er} juillet 2020, un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet (30H) et de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30H).

-L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

-De modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Collectivité.

-Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

La présente délibération est adoptée par **26 voix Pour, 0 voix Contre.**

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à PROPRIANO, le 11 mai 2020
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20200508-2020-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020



Paul-Marie BARTOLI

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO

Séance du 08 mai 2020

L'an Deux Mille Vingt et le Huit Mai à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Suppression de postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35H) et Création de postes d'Adjoint d'Administratif Principal de 1^{ère} Classe à temps complet : **Avancement de Grade.**

PRESENTS PHYSIQUEMENT : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PRESENT EN AUDIO-CONFERENCE : François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Carine GARIOD NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Colette ISTRIA, Nadine SERRA à Thierry GIRASCHI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENT EXCUSE : Paul TRAMONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, expose au Conseil Municipal, que suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire catégorie C qui s'est réuni le 05.02.2020 au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud, 5 agents de la Collectivité remplissent toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

-De supprimer à compter du 1^{er} juillet 2020, cinq postes d'Adjoints Administratifs principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 H) et de créer cinq postes d'Adjoints d'Administratifs Principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 H).

-L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'Administratifs Territoriaux.

-De modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Collectivité.

-Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à PROPRIANO, le 11 mai 2020

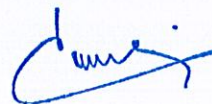
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20200508-2020-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020



Paul-Marie BARTOLI

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 08 mai 2020

L'an Deux Mille Vingt et le Huit Mai à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2019.

PRESENTS PHYSIQUEMENT : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PRESENT EN AUDIO-CONFERENCE : François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Carine GARIOD NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Colette ISTRIA, Nadine SERRA à Thierry GIRASCHI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENT EXCUSE : Paul TRAMONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, reportant notamment la date de transmission par le comptable de la collectivité du compte de gestion au 1^{er} juillet 2020 au lieu du 1^{er} juin 2020,

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisées par la Trésorière en poste à Sartène et que les Comptes de Gestion établis par cette dernière sont conformes aux Comptes Administratifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarìa.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion de la Trésorière,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

-ADOpte les Comptes de Gestion de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarìa du receveur municipal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur


02A-212002497-20200508-2020-022B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020

Fait à Propriano, le 11 mai 2020

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 08 mai 2020

L'an Deux Mille Vingt et le Huit Mai à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2019.

PRESENTS PHYSIQUEMENT : André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PRESENT EN AUDIO-CONFERENCE : François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Carine GARIOD NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Colette ISTRIA, Nadine SERRA à Thierry GIRASCHI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENT EXCUSE : Paul TRAMONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2122-21 et L.2343.1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, reportant notamment l'arrêt du Compte administratif 2019 jusqu'au 31 juillet 2020 au lieu du 30 juin 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2019 approuvant les Budgets Primitifs de la Ville, du port de plaisance et de l'aérodrome de Tavaria pour l'exercice 2019,

Vu les délibérations en date des 28 juin, 13 septembre et 29 novembre 2019 approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2019,

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution des Budgets de l'exercice 2019,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence du 1^{er} Adjoint, M. Ange LARI conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte les Comptes Administratifs pour l'exercice 2019 arrêtés comme suit :**

* **BUDGET VILLE** :

	<u>Investissement</u> :	<u>Fonctionnement</u>
<u>Dépenses réalisées</u> :	3 201 387.87	4 915 988.06
<u>Recettes réalisées</u> :	2 200 771.74	5 506 283.14
Résultat de l'exercice 2019 :	-1 000 616.13	+590 295.08
Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	+723 694.99	+584 605.83
Part affecté à l'investissement Exercice 2019 :	/	+530 000.00
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0	0
<u>Résultats à la clôture de l'exercice 2019</u> :		
Excédent :		+644 900.91
Déficit :	-276 921.14	

Délibération du Conseil Municipal du : 08 mai 2020 (SUITE)
MAIRIE DE PROPRIANO

*** BUDGET PORT DE PLAISANCE**

	<u>Investissement :</u>	<u>Exploitation</u>
<u>Dépenses réalisées :</u>	1 212 400.61	1 574 557.82
<u>Recettes réalisées :</u>	1 200 784.29	2 104 172.22
Résultat de l'exercice 2019:	-11 616.32	+529 614.40
Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	-189 147.64	+643 647.29
Part affecté à l'investissement Exercice 2019 :	/	+643 647.29
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0	0
<u>Résultats à la clôture de l'exercice 2019 :</u>		
Excédent :		+529 614.40
Déficit :	-200 763.96	

*** BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

	<u>Investissement :</u>	<u>Exploitation</u>
<u>Dépenses réalisées :</u>	8 556.87	322 155.48
<u>Recettes réalisées :</u>	23 229.61	332 660.60
Résultat de l'exercice 2019 :	+14 672.74	+10 505.12
Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	+2 709.98	-40 736.55
Part affecté à l'investissement Exercice 2019 :	/	/
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0	0
<u>Résultats à la clôture de l'exercice 2019 :</u>		
Excédent :	+17 382.72	-30 231.43
Déficit :		

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à Propriano, le 11 mai 2020

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20200508-2020-023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 08 mai 2020

L'an Deux Mille Vingt et le Huit Mai à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2019.

PRESENTS PHYSIQUEMENT : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PRESENT EN AUDIO-CONFERENCE : François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Carine GARIOD NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Colette ISTRIA, Nadine SERRA à Thierry GIRASCHI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENT EXCUSE : Paul TRAMONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2019 de la Ville,

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M14 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2019 de la ville présente :

- Un excédent de fonctionnement de : **644 900.91 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	
A) – Résultat de l'exercice 2019 :	+590 295.08
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2018)	+54 605.83
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	+644 900.91
E) – Solde d'exécution d'investissement 2019 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	-276 921.14
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2019: * Besoin de financement * Excédent de financement	-304 932.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	-581 853.14
DECISION D'AFFECTION (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+615 900.00
2- Report De fonctionnement R 002	+29 000.91

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20200508-2020-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020

Fait à Propriano, le 11 mai 2020

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 08 mai 2020

L'an Deux Mille Vingt et le Huit Mai à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du budget du port de plaisance pour l'exercice 2019.

PRESENTS PHYSIQUEMENT : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PRESENT EN AUDIO-CONFERENCE : François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Carine GARIOD NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Colette ISTRIA, Nadine SERRA à Thierry GIRASCHI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENT EXCUSE : Paul TRAMONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2019 du port de plaisance, Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M4 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2019 du port de plaisance présente :

- Un excédent d'exploitation de : +529 614.40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2019	
A) – Résultat de l'exercice 2019 :	+529 614.40
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2018)	0.00
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	+ 529 614.40
E) – Solde d'exécution d'investissement 2019	
*D 001 (besoin de financement)	-200 763.96
*R 001 (excédent de financement)	
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2019:	
* Besoin de financement	-85 018.00
* Excédent de financement	
G) – Besoin de Financement (E + F)	-285 781.96
DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+286 000.00
2- Report De fonctionnement R 002	+243 614.40

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20200508-2020-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020

Fait à Propriano, le 11 mai 2020

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 08 mai 2020

L'an Deux Mille Vingt et le Huit Mai à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de l'aérodrome de Tavarìa pour l'exercice 2019.

PRESENTS PHYSIQUEMENT : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PRESENT EN AUDIO-CONFERENCE : François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Carine GARIOD NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Colette ISTRIA, Nadine SERRA à Thierry GIRASCHI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENT EXCUSE : Paul TRAMONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2019 de l'aérodrome de Tavarìa, Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M4 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2019 de l'aérodrome de Tavarìa présente :

- Un déficit d'exploitation de : - 30 231.43 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<u>POUR MEMOIRE</u>	
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION 2019</u>	
A) – Résultat de l'exercice 2019 :	+10 505.12
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2018)	-40 736.55
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	-30 231.43
E) – Solde d'exécution d'investissement 2019 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	+17 382.72
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2019: * Besoin de financement * Excédent de financement	-6 323.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	+11 059.72
DECISION D'AFFECTION (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	0
2- Report De fonctionnement D 002	-30 231.43

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212002497-20200508-2020-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020

Fait à Propriano, le 11 mai 2020

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

MAIRIE DE PROPRIANO

Séance du 08 mai 2020

L'an Deux Mille Dix Vingt et le Huit Mai à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Subvention d'Equipement 2020 au Port de Plaisance de Propriano.

PRESENTS PHYSIQUEMENT : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PRESENT EN AUDIO-CONFERENCE : François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Carine GARIOD NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Colette ISTRIA, Nadine SERRA à Thierry GIRASCHI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENT EXCUSE : Paul TRAMONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que : Conformément à l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) communaux, exploités en régie, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

En conséquence, l'article L.2224-2 du CGCT fait interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC. L'article L.2224-2 du C.G.C.T. prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les seules communes et leurs groupements. L'interdiction de prendre en charge dans leurs budgets propres des dépenses au titre des SPIC connaît trois exceptions :

- 1- Si les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.
- 2- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.
- 3- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la Commune a pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'étude du Cabinet SELDON Finance n'a pas pu éviter cette année encore le versement d'une subvention d'équipement par le budget principal vers le budget annexe du port, mais juste la diminuer légèrement de 249 182 € (en réalisé en 2019) à 209 053 € (en prévision en 2020) car le budget du port de plaisance ne dégage pas suffisamment d'autofinancement pour faire face aux dépenses d'investissement et au remboursement du capital des emprunts.

Les investissements, achevés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 17.733.481 € H.T. pour les travaux maritimes et rappelons que les travaux terrestres ont coûté : 2.442.532 € H.T.

La suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs, alors qu'ils ont été augmentés chaque année de façon importante depuis 2008, la dernière augmentation des tarifs du port ayant été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2017, ainsi que l'augmentation de la redevance des A.O.T. sur le D.P.M. a été approuvée par délibération du 10 novembre 2014.

Considérant :

- L'obligation pour la collectivité du recours à l'emprunt à hauteur de 16 M€ pour financer les travaux maritimes et terrestres.
- L'importance des annuités de la dette (capital des emprunts) s'élevant pour l'exercice 2020 à : 643 111 €, malgré le transfert d'un emprunt relatif aux travaux terrestres du port vers le budget principal.
- La constatation des Intérêts Courus Non échus (ICNE) d'un montant 89 933 €, obligatoire dans l'instruction budgétaire et comptable M4 quelle que soit la taille de la collectivité a occasionné une forte diminution du virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement.
- Le déficit de la section d'investissement qui s'élève pour l'exercice 2019 à : 200 764 €.
- La fin du versement par la Collectivité de Corse d'un allègement d'emprunts à hauteur de 200 910 €/an.
- La forte diminution des Ventes de garanties d'usage de longue durée comme suit :

Années	2016	2017	2018	2019
Montant des ventes	777 769.13 €	1 384 030.77 €	343 814.10 €	87 748.21 €

Délibération du Conseil Municipal du : 08 mai 2020 (SUITE)

MAIRIE DE PROPRIANO

Le Maire explicite au Conseil Municipal les informations et règles de calcul développées comme suit :

1-Une étude comparative des grilles tarifaires de Port Corse présentant les mêmes caractéristiques pour le passage en basse, moyenne et haute saison, ainsi que pour l'hivernage et la tarification annuelle, démontre que les tarifs du Port de Propriano sont les plus élevés, toutefois il sera proposé sur les exercices 2017, 2018, 2019, 2020 une augmentation en moyenne de 5%/an, ce qui permettra à fréquentation constante une hausse des recettes d'environ 137.134 € sur la période.

2-Les charges de personnel seront diminuées en raison d'un congé de maladie de longue durée d'un agent du Port et du départ volontaire d'un autre.

Le Maire expose que les éléments ci-dessus rappelés permettent de réunir les trois conditions prévues à l'article L.2224-2 du C.G.C.T et précise au Conseil Municipal que le versement de la subvention d'équipement prévu aux budgets primitifs 2019 a été réduit grâce à des recettes supplémentaires, notamment des ventes de garanties d'usage de longue durée (314 757- 65 575 = 249 182 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **VOTE le versement d'une subvention d'équipement au Budget annexe du port de plaisance de : 209.053 € pour l'exercice 2020.**

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 11 mai 2020

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20200508-2020-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

MAIRIE DE PROPRIANO

Séance du 8 mai 2020

L'an Deux Mille Vingt et le Huit Mai à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 30 avril 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Budgets Primitifs pour l'exercice 2020.

PRESENTS PHYSIQUEMENT : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PRESENT EN AUDIO-CONFERENCE : François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Carine GARIOD NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Colette ISTRIA, Nadine SERRA à Thierry GIRASCHI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENT EXCUSE : Paul TRAMONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343- 2, Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ; Considérant l'obligation de voter les Budgets Primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982).

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des Collectivités Territoriales et des Etablissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 conformément à la Loi n°2020-290 (I de l'article 11) du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, reportant les dates limites d'adoption des Budgets Primitifs au 31 juillet 2020.

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation des Budgets Primitifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavarìa.

Après avis de la commission des finances. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-ADOpte les Budgets Primitifs de l'exercice 2020 arrêtés comme suit :

*** BUDGET VILLE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	3 534 904 €	3 534 904 €
- Fonctionnement	5 902 249 €	5 902 249 €
TOTAL	9 437 153 €	9 437 153 €

*** BUDGET PORT DE PLAISANCE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	1 408 821 €	1 408 821 €
- Exploitation	2 099 970 €	2 099 970 €
TOTAL	3 508 791 €	3 508 791 €

*** BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	74 144 €	74 144 €
- Exploitation	357 033 €	357 033 €
TOTAL	431 177 €	431 177 €

- PRECISE que les Budgets de l'exercice 2020 ont été établis en conformité avec les nomenclatures M14 et M4. La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20200508-2020-028-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020

Fait à Propriano, le 11 mai 2020

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI





6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
☎ 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20200508-08-05-2020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020



Propriano, le 08 mai 2020

MOTION

La crise sanitaire majeure qui touche le monde de plein fouet nous rappelle cruellement à la raison.

L'individualisme roi a tous les niveaux, a été brutalement détrôné par un ennemi invisible, pernicieux et assassin mettant notamment à mal de façon violente l'économie de notre pays et de nos territoires dont les communes ont la charge.

La performance individuelle de toutes les assemblées et de tous les élus que nous mesurons obsessionnellement depuis des décennies, ne vaut rien si elle ne s'inscrit pas dans une logique de protection collective.

Sans solidarité organisée au niveau institutionnel, la faillite est annoncée.

La liberté d'agir pour les communes ne vaut rien en cette période de pandémie car nos marges financières sont réduites à néant.

Pour l'heure au cœur de la tourmente, c'est vers l'Etat que nous nous tournons avec l'espoir qu'il trouve des solutions au marasme économique et social que nous allons subir.

Cela est justifié, d'autant que Monsieur le Président de la République a remis au centre du jeu les Maires.

Pour autant on ne doit pas attendre de l'Etat, la providence. Il nous appartient de gérer au mieux les deniers publics en hiérarchisant par ordre de priorité nos actions.

Aussi nous attendons de l'Etat, non pas la manne financière, mais des mesures législatives et réglementaires nous permettant d'assurer nos responsabilités et nos compétences en toute sécurité et liberté.

- **CONSIDÉRANT** l'état d'urgence créé par la loi du 23 mars 2020 et prolongé jusqu'au 24 juillet 2020.
- **CONSIDÉRANT** que le tourisme représente 30% du PIB de la Corse (transports inclus) contre 7% du PIB des régions du continent.
- **CONSIDÉRANT** le phénomène d'insularité qui est celui de la Corse.
- **CONSIDÉRANT** l'impact financier du tourisme sur les ressources des communes de la Corse.
- **CONSIDÉRANT** les investissements lourds mis en œuvre par les communes pour les doter d'équipements nécessaires au développement économique et touristique de leur territoire.
- **CONSIDÉRANT** la forte diminution de la fréquentation touristique en Corse entraînant une diminution très importante des recettes rattachées à cette fréquentation et à l'utilisation des équipements créés par les communes.
- **CONSIDÉRANT** les conséquences de cette situation exceptionnelle liée à la pandémie.

Le Conseil Municipal de PROPRIANO réuni ce jour 8 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BARTOLI Maire de la Commune, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Solliciter l'Etat, pour qu'il prenne toutes les mesures législatives et réglementaires permettant aux communes ayant réalisées des équipements structurants lourds, de pouvoir transférer du budget principal aux budgets annexes les crédits nécessaires à l'équilibre financier des budgets annexes dont il s'agit.
- Demander à Madame le Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales, à Monsieur le Préfet de Corse, aux parlementaires de Corse, à Madame la Présidente de l'association des Maires de la Corse du Sud, de faciliter la demande de la commune de Propriano afin d'obtenir du gouvernement les moyens législatifs et réglementaires pour faire face au marasme économique annoncé.